|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/665** | 26 février 2014 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)****– Adoption de deux nouvelles Recommandations UIT-R et de sept Recommandations UIT-R révisées et leur approbation simultanée par correspondance, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)** |
|  |
|  |
|  |
|  |

Dans la Circulaire administrative CACE/648 datée du 18 décembre 2013, deux projets de nouvelle Recommandation UIT-R et sept projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-6 (§ 10.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 18 février 2014.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

François Rancy
Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R M.2057 Doc. 5/73(Rév.1)

Caractéristiques des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant
dans la bande de fréquences 76-81 GHz pour les applications
des systèmes de transport intelligents

Recommandation UIT-R M.2058 Doc. 5/83(Rév.1)

Caractéristiques du système numérique NAVDAT de diffusion d'informations relatives à la sécurité et à la sûreté en mer dans le sens côtière-navire dans
la bande attribuée au service maritime en ondes décamétriques

Recommandation UIT-R F.1763-1 Doc. 5/71(Rév.1)

Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les systèmes d'accès hertzien à large bande du service fixe fonctionnant au-dessous de 66 GHz

Recommandation UIT-R M.2008-1 Doc. 5/74(Rév.1)

Caractéristiques et critères de protection applicables aux systèmes du service mobile fonctionnant dans la gamme de fréquences 13,25-13,40 GHz

Recommandation UIT-R M.1371-5 Doc. 5/78(Rév.1)

Caractéristiques techniques d'un système d'identification automatique utilisant l'accès multiple par répartition dans le temps et fonctionnant dans la bande attribuée aux services mobiles maritimes en ondes métriques

Recommandation UIT-R M.1796-2 Doc. 5/81(Rév.1)

Caractéristiques des radars terrestres du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande de fréquences 8 500-10 680 MHz, et critères
de protection applicables à ces radars

Recommandation UIT-R F.1336-4 Doc. 5/85(Rév.1)

Diagrammes de rayonnement de référence des antennes équidirectives, sectorielles et autres antennes pour les services fixe et mobile, à utiliser
pour les études de partage dans la gamme de fréquences
comprise entre 400 MHz et environ 70 GHz

Recommandation UIT-R F.1497-2 Doc. 5/86(Rév.1)

Dispositions de canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande des 55,78-66 GHz

Recommandation UIT-R F.1105-3 Doc. 5/90(Rév.1)

Utilisation des systèmes hertziens fixes pour l'atténuation des effets
des catastrophes et les opérations de secours

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_